Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Plan de lutte 2021-2022

019 - École Guillaume-Couture

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'adoption du Plan de lutte par le conseil d'établissement: 2021-06-08

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

Nombre d'élèves: 498

[x] Primaire **[ ]** Secondaire **[ ]** FGA **[ ]** FP

Nom de la direction:

Maryvonne Robert

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):

Amélie Bélanger-Desjarlais, directrice adjointe

Nom des personne faisant partie d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):

Catherine Durand, enseignante

Caroline Lavoie, enseignante

Isabelle Poulin, enseignante

François Cyr, enseignant

Francis Béliveau, enseignant

ANALYSE DE LA SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de la passation
QES	2016-11-30

Forces du milieu
Les élèves utilisent une démarche de résolution de conflit.

Vulnérabilité ou problématiques	Cible
Le nombre de manifestations d'insulte et de violence verbale est élevé.	Augmenter de 10% les comportements prosociaux chez les élèves d'ici mai 2022.

Moyens d'évaluation de la cible	Quand et Qui?
Grille d'observations des comportements et de la gestion de conflits.	À la fin de chaque étape, les comportements observés en évaluation seront discuter en rencontre collective.

Comportements attendus	Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
Que les élèves utilisent le message clair lors d'une gestion de conflit et que les manifestations de comportements de bienveillance soient plus présents.	Exemple du message clair dans l'agenda Projet: "Pompons nos bonnes actions"	Groupe d'interventions Animer des ateliers spécifiques sur la gestion de la colère et de la résolution des conflits avec un sous-groupe d'élèves

Mesures de collaboration avec les parents (Conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)
Informer les parents sur les actions de l'école et la priorité de l'école.

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence

Pour les élèves	Pour les parents
Informer un adulte de l'école de la situation.	Informer le responsable de son enfant à l'école, soit le titulaire ou l'éducateur. Remplir la fiche de signalement et l'envoyer par courriel à la directrice adjointe.

Pour les membres du personnel et les partenaires
Informer le TES, la psychoéducatrice ou la direction adjointe lors d'une situation. Remplir la fiche de signalement lors d'actes de violence, sexualisés ou d'intimidation et la remettre à la direction adjointe.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Les élèves victimes ou témoins, de même que leur famille, hésitent parfois à dénoncer par crainte des représailles. C'est pourquoi l'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus. Voici les mesures en place dans notre école :

* Les noms de ceux qui sont venus dénoncer les actes ne seront pas divulgués aux élèves impliqués ou aux familles.

* L'échange d'information reste nécessaire pour agir efficacement et assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école. Deux balises permettent de cerner l'absolue nécessité d'échanger une information concernant un élève :

1. Lorsque cette information compromet le développement ou la sécurité de l'élève.
2. Lorsque l'ignorance de cette information par l'un ou l'autre des intervenants peut causer préjudice à l'élève.

* Toutes les démarches entreprises seront faites avec discrétion et les situations ne seront jamais discutées devant des personnes qui ne sont pas concernées par la situation signalée.

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation est constaté lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté
Arrêter la situation. Rappeler le comportement attendu. Séparer l'auteur de la victime. Mentionner qu'un suivi sera effectué. Signaler la situation à la direction adjointe en remplissant la fiche prévue à cet effet. Mettre en place des mesures de sécurité temporaires.

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
Écouter et rassurer la victime, assurer la confidentialité, offrir un soutien afin qu'il soit mieux outillé face à des situations similaires, soutenir les efforts pour réintégrer la classe, assurer la protection de l'élève et établir un plan de sécurité.	Faire un retour auprès de la victime ou de ses parents pour vérifier si les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.

Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
Écouter ce que l'élève a à dire et permettre aux élèves impliqués d'en faire autant, assurer la confidentialité et la protection.	Rassurer les élèves Offrir un soutien pour qu'ils soient mieux outillés face à des situations similaires Communiquer aux élèves les bienfaits de leur démarche

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement
Clarifier les attentes Enseignement du message clair Rencontre pour comprendre la situation Atelier d'habilétés sociales Atelier avec l'agent socio communautaire

Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
Selon la gravité, la fréquence, l'intensité, les conséquences des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récidive de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires peuvent aller d'un geste de réparation à une suspension accompagnée d'une rencontre avec les parents et la direction lors d'un retour en classe.	Faire un retour auprès de l'élève ou de ses parents pour vérifier si les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Plan de lutte 2021-2022
019 - École Guillaume-Couture
ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION

Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
Le nombre de manifestations d'insulte et de violence verbale est élevé.	Augmenter de 10% les comportements prosociaux chez les élèves d'ici mai 2022.	Que les élèves utilisent le message clair lors d'une gestion de conflit et que les manifestations de comportements de bienveillance soient plus présents.

Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
Exemple du message clair dans l'agenda Projet: "Pompons nos bonnes actions"	Groupe d'interventions Animer des ateliers spécifiques sur la gestion de la colère et de la résolution des conflits avec un sous-groupe d'élèves

ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
Grille d'observations des comportements et de la gestion de conflits.	À la fin de chaque étape, les comportements observés en évaluation seront discuter en rencontre collective.

ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS

Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante

Nous avons substitué l'accompagnement pour une École positive et bienveillante par de l'accompagnement avec une conseillère pédagogique du CSSDM. Le projet «Pompons nos bonnes actions» n'a pas été repris cette année. Le comité Vivre ensemble s'est plutôt concentré à revitaliser le code de vie de l'école afin d'axer les interventions à venir sur les comportements attendus. L'équipe-école a exploré la plateforme Moozoom qui met en scène plusieurs thématiques en lien avec les habiletés sociales. Nous remarquons que le nombre de comportements asociaux a augmenté avec la fonte des neiges. Nous avons instauré au printemps un système d'émulation pour travailler deux consignes lors des récréations, soit "Je prends mon rang calmement" et "Je joue pacifiquement". Les TES ont réalisé une vidéo afin de présenter des nouveaux jeux et de modéliser les deux comportements attendus. Nous dénotons une amélioration au niveau des rangs et les conflits ont diminué. Toutefois, les insultes verbales sont encore beaucoup présentes en contexte moins structuré. Gérer son désaccord en effectuant un message clair et être à l'écoute de la demande de l'autre demeure un grand défi chez certains enfants.

Le code de vie de l'école sera diffusé dans l'agenda 2022-2023. Nous effectuerons le lancement officiel lors de la fête de la rentrée. Le comité Vivre ensemble poursuivra son accompagnement avec la conseillère pédagogique. Quatre règles seront enseignées au courant de l'année 2022-2023 à partir de plans de leçons réalisés avec celle-ci. Pour stimuler les comportements attendus, un système de récompenses en individuel, de classe et école sera mis en place. Nous avons décidé aussi de renouveler l'abonnement du programme d'enseignement interactif des compétences sociales et émotionnelles Moozoom afin de permettre aux membres de l'équipe-école de travailler d'autres thématiques vécues en classe.

Ainsi, nous :
a) Développerons une vision commune d'une éducation positive et d'une école bienveillante pour le bien-être des élèves.
b) Planifierons la mise en œuvre d'actions et de moyens, cohérents et efficaces pour l'ensemble de l'école afin de soutenir un climat scolaire positif et bienveillant
c) Organiserons un modèle positif d'encadrement des élèves à mettre en œuvre avec des outils concrets (référentiel) soutenant la relation enseignant-élève, l'application et l'enseignement du code vie pour l'ensemble de l'école.
d) Actualiserons l'expertise et le sentiment d'efficacité personnelle et collective des enseignantes et des éducatrices en prévention et en intervention pour soutenir le développement des apprentissages socioémotionnels chez les élèves.

Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents

L'information aux parents sur les actions de l'école et la priorité de celle-ci est diffusée au CÉ, dans l'agenda pour certains, par courriel ou sur le site Internet de l'école.